

Les Cahiers  
du CRH

## Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques

Archives

42 | 2008

Circulations et frontières

---

### Le voyage d'Espagne

Mobilité géographique et construction impériale en Amérique  
hispanique

Jean-Paul Zuñiga

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/3441>

DOI : 10.4000/ccrh.3441

ISSN : 1760-7906

#### Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

#### Édition imprimée

Date de publication : 25 avril 2008

Pagination : 177-192

ISSN : 0990-9141

#### Référence électronique

Jean-Paul Zuñiga, « Le voyage d'Espagne », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne],  
42 | 2008, mis en ligne le 03 novembre 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/3441> ; DOI : 10.4000/ccrh.3441

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

---

# Le voyage d'Espagne

Mobilité géographique et construction impériale en Amérique hispanique

Jean-Paul Zuñiga

---

- 1 Entre 1492 et les années vingt du XIX<sup>e</sup> siècle, un flux continu d'hommes venant essentiellement de Castille mais aussi d'Aragon, de Catalogne et d'autres contrées ibériques a alimenté le peuplement européen des Indes de Castille, mouvement qui connut sa plus forte intensité entre le milieu du XVI<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Près de 250 000 personnes auraient traversé l'Atlantique dans le sens Est-Ouest pendant ce siècle, même si des incertitudes et des batailles de chiffres restent toujours possibles<sup>1</sup>.
- 2 Nous savons cependant peu de chose sur le flux de sens contraire, celui qui vit passer, de manière plus ponctuelle mais aussi persistante tout au long des trois siècles de domination du monarque catholique, les habitants des Indes vers le siège de la Cour.
- 3 Or ce mouvement vers la Castille est essentiel à mon sens, car bien qu'il soit loin d'avoir une quelconque signification démographique, il est aussi important que le premier, sinon plus, car sans lui, et sans le sens dont il était porteur, il est difficile de concevoir l'extrême longévité qu'a connue l'expérience coloniale de la monarchie hispanique.
- 4 C'est qu'en effet, les *Indianos* – habitants des Indes, qu'il s'agisse de Créoles (Espagnols natifs des Indes) ou d'Espagnols d'Europe s'y étant établis – ont été une figure habituelle de ports tels que Séville ou plus tard Cadix, ne serait-ce qu'en raison des fonds que bien d'entre eux venaient faire fructifier en Métropole<sup>2</sup>, quel qu'ait été par ailleurs le but premier de leur périple.
- 5 La relative fréquence du voyage en Espagne des colons américains et de leurs descendants ne doit pas étonner. Le recours à la mobilité géographique, si présente comme mécanisme économique parmi les populations de la péninsule ibérique pour des raisons historiques – le processus de *re poblamiento* n'en est que l'un des exemples – et constituant ce que David Reher<sup>3</sup> a appelé une culture de la mobilité, ne disparaît pas dans le milieu américain. La mobilité demeure un comportement courant aux Indes, ce qui est évident dans le premier siècle de la conquête puisqu'il s'agit d'un mécanisme inhérent au processus d'expansion

coloniale lui-même. Mais au-delà de la période de conquête, cette culture de la mobilité reste vive, révélant de la sorte que ses acteurs eux-mêmes concevaient les Indes de Castille comme une totalité, un territoire sous la sujétion de *leur* monarque et, surtout, un ensemble territorial qui leur était ouvert, légitimement ouvert. En ce sens, l'ensemble des possessions du roi de Castille représentait pour eux le théâtre potentiel, l'horizon possible, de mille stratégies individuelles, attitude clairement mise en évidence par les demandes de grâces royales, ces *mercedes* qui récompensaient le dévouement des sujets méritants<sup>4</sup>. La géographie que maniaient ces demandeurs de bénéfices prouve qu'ils pensaient en termes continentaux voire intercontinentaux lorsqu'ils demandaient des bénéfices, des charges dans l'administration, des grades militaires ou des rentes pour eux-mêmes ou pour leur progéniture<sup>5</sup>.

- 6 C'est dans ce contexte que s'inscrit donc le voyage d'Espagne. Étudiants se rendant à Salamanque ou à Alcalá, procureurs civils, assesseurs *letrados* (c'est-à-dire juristes) attachés aux municipalités, procureurs ecclésiastiques des chapitres des cathédrales<sup>6</sup> ou des ordres religieux, fonctionnaires à la recherche d'avancement et particuliers à la recherche d'honneurs ou de faire avancer plus rapidement leurs prétentions (les confirmations, parfois l'octroi, de charges municipales ou de judicature devaient venir d'Espagne), sans parler des marchands et des négociants, composent l'ensemble des *Indianos* qui alimentent un trafic ininterrompu d'Américains de naissance ou d'adoption à destination de l'Espagne.
- 7 Il n'est dès lors pas étonnant de les voir se concentrer – en dehors des villes portuaires en rapport direct avec les Indes – à Madrid, siège de la Cour. Qu'il s'agisse des nominations de nouveaux évêques pour un diocèse américain, procédure qui exigeait que l'on interroge des personnes connaissant les diocèses concernés<sup>7</sup>, ou encore des enquêtes pour accepter un individu dans l'un des ordres militaires de la monarchie, distinction particulièrement convoitée par les élites créoles et exigeant aussi des « natifs » pouvant corroborer les généalogies produites par les candidats<sup>8</sup>, les témoins américains sont un élément toujours présent à la cour. En 1644 par exemple, sur la quarantaine de témoins « *Indianos* » mobilisés à Madrid pour appuyer leur demande d'entrée dans l'ordre de Saint-Jacques par deux liméniens, Diego de Careaga y Velasco et Juan de Oña y Palacios, seuls deux sont cités à comparaître par l'un et par l'autre. L'année suivante, un autre liménien, don Antonio de Mendoza y Luna<sup>9</sup>, est en mesure de produire plus de trente-cinq autres témoins *indianos* dans le même but, ce qui atteste de leur importance numérique à la Cour. Cette situation se maintient de manière identique jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et la création à la cour, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de milices américaines spécifiques – les *compagnies américaines de gardes du corps* – ne fait qu'augmenter cette visibilité<sup>10</sup>.

## Mobilité et gestion impériale

- 8 La présence d'Américains à Madrid est d'autant plus nécessaire qu'ils ne sont pas uniquement sollicités comme témoins lors de procédures d'avancement de particuliers, mais qu'ils constituent une nécessité, structurelle pourrait-on dire, pour le traitement des affaires de l'empire.
- 9 En effet, de manière à première vue paradoxale après ce que nous venons de voir, les techniques de gestion de l'empire fomentent elles-mêmes, parmi les fonctionnaires de la Couronne, un certain localisme, voire un fractionnement, que l'on retrouve dans le *cursus*

*honorum* des magistrats, pièce fondamentale pour le gouvernement de la monarchie. Ainsi, les magistrats qui commençaient leur carrière comme procureurs à Panama, Santa Fe, Quito, Santiago ou Charcas pouvaient espérer être promus à une charge d'*oidores* dans ces mêmes tribunaux, les différents sièges étant par ailleurs classés selon une hiérarchie qui, commençant avec Panama, et passant par Santa Fe et Quito, aboutissait au tribunal liménien, le plus réputé et le plus recherché. Une hiérarchie semblable ordonnait le prestige des magistratures des régions les plus septentrionales de l'empire, selon une échelle partant du tribunal de Guatemala et couronnée par une place à l'*Audiencia* de Mexico<sup>11</sup>.

- 10 Ce *cursus honorum* dessine par conséquent une circulation spécifique du personnel juridique à l'intérieur de limites qui épousent peu ou prou – et ce tout au long de la période coloniale – les frontières des deux grandes vice-royautés du XVI<sup>e</sup> siècle. La raison de ces pratiques administratives réside dans la formation reçue par ces fonctionnaires. En effet, les juristes qui peuplent les administrations des Indes de Castille (et l'on peut sans problème généraliser ce constat à l'échelle de toute la monarchie), depuis les juristes assesseurs (*asesores letrados*) des municipalités jusqu'aux procureurs, aux *alcaldes* (juges) des affaires criminelles et aux magistrats des tribunaux royaux (*audiencias*), ont tous été formés au droit romain et au droit canon, enseignés dans les universités, et non au droit royal, droit positif émanant des différentes lois, décrets et pragmatiques promulguées par les monarques successifs. Le travail de tout magistrat consiste par conséquent à interpréter, grâce à sa connaissance théorique du droit romain et canonique, le droit royal qu'il n'a pas étudié et qu'il doit adapter à chaque réalité locale. L'expérience (et les éditions du droit royal régulièrement compilé et glosé) est ainsi fondamentale dans toute carrière juridique<sup>12</sup>.
- 11 Il s'agit donc d'un système mettant la réalité locale au centre du travail d'interprétation du juriste, la loi n'étant par définition qu'un précepte général. La permanence, la stabilité dans un milieu donné constitue par conséquent un important atout, un gage du caractère idoine d'un juriste pour le territoire qu'il doit administrer, au point que les hommes avec une expérience du terrain sont proportionnellement très peu nombreux dans l'administration centrale à Madrid. Ainsi, seules neuf des cinquante-cinq personnes nommées au conseil des Indes pendant le règne de Philippe II (conseillers et présidents confondus) avaient une expérience vécue des territoires qu'elles étaient censés gérer, et encore, certains de ces hommes avaient été nommés *avant* de connaître les Indes ...<sup>13</sup>. Il s'ensuit logiquement que seule la correspondance des vice-rois et des magistrats locaux, ainsi que la présence à Madrid d'hommes de terrain peut permettre au Conseil des Indes d'effectuer correctement son travail. Ce besoin d'informations précises justifie toute sorte d'enquêtes sollicitées par la monarchie, à commencer par les célèbres *Relaciones geográficas de Indias* (pendant américain des mêmes enquêtes effectuées dans les royaumes péninsulaires de la monarchie), réalisées au XVI<sup>e</sup> siècle (puis relancées au XVIII<sup>e</sup> siècle selon une modalité un peu différente), tout comme l'envoi régulier de *visitadores* dans les territoires éloignés, mais également le recours à l'audition à Madrid de témoins fiables lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions cruciales. Les *Indianos* étaient pleinement conscients de cette situation. Ainsi, lors des discussions qui ont eu lieu en 1608 au Conseil des Indes, à Madrid, pour décider des mesures à prendre contre les Indiens rebelles du Chili austral, si le jésuite Luis de Valdivia se déplace à la Cour pour plaider la cause de l'arrêt des hostilités et l'interdiction de l'esclavage des rebelles, le procureur de la municipalité de Santiago, Francisco González de Nájera, est à son tour dépêché par le

patriciat de la ville afin de contrer l'influence du jésuite et tenter d'obtenir la réduction en esclavage de ces mêmes Indiens !

- 12 À Madrid, leur avis est sollicité justement en leur qualité d'*experts* connaissant pertinemment la réalité sur laquelle ils ont à se prononcer.
- 13 En d'autres termes, si l'occupation réelle de nouveaux territoires par les hispaniques leur a permis de construire l'empire, c'est leur circulation, à l'intérieur des provinces d'outre-mer et entre celles-ci et le reste des possessions du monarque, les Flandres, l'Italie ou la Castille, qui structure ces territoires en leur donnant une existence organique et une continuité. La présence des demi-frères Cortés, enfants du conquistador du Mexique, à la cérémonie d'abdication de Charles Quint à Bruxelles en 1556<sup>14</sup>, n'est qu'un prestigieux exemple d'une réalité bien plus banale. Ainsi voit-on un Francisco de Irarrazabal, créole du Chili se battant dans les Flandres – juste retour des choses puisque tant de vétérans des Flandres se battaient au Chili – ou bon nombre d'anciens d'Amérique venus monnayer en Castille leurs services américains contre une place en Italie ou ailleurs. C'est le cas de Francisco González de Nájera, évoqué plus haut, qui profite de sa mission à la Cour pour être promu au grade de gouverneur de Porto Ercole (Grosseto), l'un des présides castillans en Toscane. Que dire par ailleurs de la cohorte de religieux venant régulièrement à Madrid rendre compte de leur activité américaine avant de se rendre à Rome ? Il en va de même pour les grands marchands, à l'instar des banquiers liméniens du XVII<sup>e</sup> siècle étudiés par Margarita Suárez, dont les agents, étonnamment mobiles et stratégiquement dispersés, se trouvent de Manille à Séville en passant par Terre Ferme et Panama, donnant au terme d'« oecoumène hispanique » que j'ai utilisé ailleurs un sens plein<sup>15</sup>.
- 14 Que les contemporains aient eu conscience d'être la matière première et les acteurs de cette fabrication de l'empire territorial est fort probable, à en croire la rhétorique des dossiers de mérites déjà évoqués qui insiste sur l'importance du *poblador*, dans ce qui est, bien entendu, une référence évidente au processus de *reconquista* péninsulaire. Aussi Fray Diego de Barrasa et Fray Francisco Verdugo, consultants du Saint Office à Madrid vers 1620, reprennent-ils à leur compte cette rhétorique lorsqu'ils mettent sur un pied d'égalité les *conquistadores* et « tous ceux qui sont partis peupler [les Indes] à notre époque », les faisant tous dignes de prétendre à la noblesse<sup>16</sup>.
- 15 Militaires, plaideurs, missionnaires ou marchands : autant d'exemples, en somme, de ce vaste mouvement et de ces routes qui, toutes, se croisaient en Espagne.

## Les créoles face au *Solar* hispanique : un programme identitaire ?

- 16 Cependant, par-delà sa dimension géographique, ce voyage d'Espagne avait également un contenu hautement symbolique, tout aussi fondamental pour ce qui concerne cette construction impériale.
- 17 Hautement symbolique, car le voyage d'Espagne, quelle qu'ait été par ailleurs sa motivation pratique, est aussi une manière de maintenir un lien quasi mystique avec l'Espagne, une Espagne fantasmée et aux contours flous quelquefois, mais fondamentale dans l'imaginaire créole. Que penser en effet du voyage effectué en 1646 par le jésuite Alonso de Ovalle, fils et petit-fils de Créoles de Santiago du Chili, et qui devant se rendre à Rome comme procureur de son ordre, en profite pour se rendre à Salamanque et dans les trois villages de la province Burgos d'où provenait une partie de ces ancêtres ? Plus qu'un

retour aux sources ce voyage tient davantage du pèlerinage symbolique, sorte de réactualisation du lien qui l'unit à la terre de ses aïeux. Cette attitude trouve par ailleurs une expression pleinement consciente, lorsque, dans l'histoire de son ordre au Chili écrite par Ovalle peu de temps après<sup>17</sup>, celui-ci prend soin d'insister sur la nécessité de maintenir avec l'Espagne une continuelle *trabazón* – mot castillan couvrant les sens de commerce, contact et intimité.

- 18 Or, ce qu'il semble important de souligner ici, c'est qu'en faisant son « pèlerinage », et en promouvant le nécessaire contact entre l'empire et son cœur, le siège de la cour, Ovalle, comme tant d'autres Créoles, fait bien plus qu'allégeance à son seigneur naturel : il définit la nature de son appartenance à cet empire en tant que communauté. Lui, dont les ancêtres étaient castillans et génois, se définit avant tout en tant qu'Espagnol. Espagnol des Indes certes, mais avant toute chose Espagnol. C'est la même idée qu'exprime en 1682 le liménien Juan de Meléndez, lorsqu'il répond, indigné, à un courtisan qui le complimente, à Madrid, de son aisance dans « notre langue » :

[mais] quelle est donc votre langue ? Je n'ai parlé qu'en espagnol, et j'ignorais que [l'espagnol] fût davantage votre langue que la mienne, ou que vous fussiez plus Espagnol que moi [...]<sup>18</sup>.

- 19 Ces Espagnols d'Amérique présentent certes des caractéristiques spécifiques – notamment dans l'habillement<sup>19</sup> et, surtout, la nourriture – et montrent en même temps un clair attachement à leur pays, sentiment relayé par l'Église qui sanctifie ces nouvelles terres en béatifiant des « américains », Rosa de Lima en 1668, Francisco Solano en 1675 ou Toribio Mogrovejo en 1679. Ils peuvent même, à l'instar de Juan de Meléndez en 1682, être très fiers du passé Inca de leur « petite patrie ». Ils n'en sont pourtant pas moins fiers d'être « Espagnols ». Toute la littérature appelée « créoliste »<sup>20</sup>, souvent jugée comme le germe d'un nationalisme anti-espagnol, ne fait à mon sens qu'assener cette même idée : l'exaltation du terroir ne se fait pas comme valeur en soi, mais plutôt comme une affirmation de l'égalité entre Espagnols de part et d'autre de l'Océan.
- 20 Les Indes proposent donc une définition de ce que l'hispanité veut dire, et ceci est d'autant plus intéressant que c'est l'ethnonyme *Espagnol* – plutôt que *Castillan* – qui a très tôt dominé, alors que les Indes étaient *de* Castille et que le nom castillan jouissait d'une longue tradition, notamment en ce qui concerne les corporations de marchands castillans hors de la péninsule<sup>21</sup>. Qui plus est, cette définition de l'appartenance à la « nation espagnole » n'est pas propre aux Indes mais se fait aussi dans d'autres territoires sous influence hispanique : à Rome, « conquise et colonisée par les Espagnols » aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles dans les mots de Thomas Dandelelet, les statuts de la confrérie de la *Nation espagnole* définissent très clairement qui sont les bénéficiaires de son action. Or, cette définition est large, puisque les statuts de la confrérie, qui prévoient l'aide et la charité – notamment la dotation des jeunes filles pauvres de la « nation » – s'adressent tout d'abord aux Castillanes (en incluant explicitement sous ce terme la Castille et les Indes de Castille) puis aux Valenciennes, aux Aragonaises, aux Navarraises, aux Catalanes, aux Portugaises et enfin aux Bourguignonnes, [...] aux Flamandes, aux Sienneses, aux Napolitaines et aux Sardes...<sup>22</sup> ? dans cet ordre !!
- 21 À Rome, comme à Lima ou à Mexico, l'appartenance à la communauté espagnole est par conséquent définie avant tout par toute une série de marqueurs culturels : clientèles dans lesquelles se trouvait immergé un individu, participation aux liturgies civiles et religieuses marquant la vie de la monarchie hispanique, sans pour cela préjuger de l'attachement que ces mêmes personnes pouvaient avoir pour tel saint « ethnique »

portugais, catalan, flamand, italien ou américain. De fait, les confréries portugaises et aragonaises de Rome, dont les membres avaient été englobés par celle de la nation espagnole, ne disparaissent pas pour autant. Partant, il convient d'analyser les béatifications puis canonisations d'*indianos* auxquelles on a déjà fait référence comme une promotion des terroirs américains qui n'entre pas en contradiction avec ce sentiment *hispanique* d'appartenance globale.

- 22 Cet Espagnol qui émerge du cadre impérial est par conséquent marqué surtout par l'adhésion à une idée d'« hispanité », ce qui dans le cas des Indes, paradoxalement, confère à cette définition un véritable pouvoir intégrateur, d'autant que l'existence de masses non hispaniques (aux Indes comme à Rome d'ailleurs) servait comme catalyseur de cette hispanogénèse bien plus difficile à retrouver dans les Espagnes péninsulaires<sup>23</sup>. Hispanité que l'on doit comprendre – il convient d'insister sur ce point, et de manière plus extrême dans les Indes de Castille – comme un ensemble d'indicateurs d'appartenance sociale, parmi lesquels l'élément ethnique, c'est-à-dire l'inscription linguistique et culturelle d'un individu, est fondamentale. Habillement, manière de parler et de se comporter en public ont, dans le cadre des sociétés pluriethniques coloniales, un contenu social et politique explicite. De ce point de vue l'inclusion ou non dans ce groupe était une affaire qui se réglait socialement, sans pour autant nier que le phénotype ait eu un rôle important. Il est vrai que le simple fait d'aborder cette question rappelle immédiatement l'existence des fameuses séries de tableaux (appelés *tableaux de castes*) qui ont fleuri essentiellement dans la Nouvelle-Espagne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces tableaux ont été cités à maintes reprises comme l'expression graphique de la forte sensibilité des sociétés hispaniques du Nouveau Monde à l'égard des phénomènes de « miscégénéation ». Sans nier cet aspect, on peut aussi arguer que cette volonté de taxinomie s'exprime de manière plus aiguë dans des sociétés qui ne parviennent plus à établir de manière claire la position de chacun en leur sein<sup>24</sup>. En d'autres termes, si l'apparence physique joue certainement un rôle dans l'inscription sociale des individus, celle-ci est de plus en plus secondaire avec le temps et devant la variété des phénotypes américains, phénomène institutionnalisé par la possibilité d'obtenir, dès 1793, des exemptions – *cédulas de gracias al sacar* – donnant le droit aux mulâtres de jouir de toutes les prérogatives réservées aux Espagnols contre le paiement d'une redevance<sup>25</sup>.
- 23 Dans ce contexte, le voyage des Créoles en Espagne (le titre de cette contribution calque à dessein le « Voyage d'Italie » si important dans la formation des gentilshommes et des artistes depuis la Renaissance) vient ainsi parachever ce programme d'hispanité, et c'est sans doute son importance comme pratique culturelle de distinction qui explique sa longévité et ses avatars post coloniaux.
- 24 Il reste cependant que le mythe des origines demeure un élément important dans cette représentation de soi, et c'est justement ce qui rend le voyage d'Espagne non seulement souhaitable dans ce que l'on pourrait appeler le programme identitaire hispanique des élites créoles, mais démographiquement nécessaire.
- 25 Car un aspect qui ne doit jamais être oublié c'est que les Espagnols des Indes (c'est à dire les Européens de souche et tous les autres assimilés) n'ont jamais été qu'une minorité dans le contexte colonial. Minorité dominante certes, mais démographiquement dépendante pour se reproduire à l'« identique ». En ce sens, le voyage d'Espagne est aussi celui de l'oncle parti chercher un neveu, plus ou moins proche, neveu qui se mariera dans la famille créole, dans un processus démographique constant depuis le début de la colonisation des Indes et le seul – en plus de la mobilité inter-coloniale – qui ait rendu

viable un marché matrimonial exigü. Ainsi, lorsqu'il réalise son « voyage d'Espagne » en 1799, Simon Bolivar retrouve à Madrid deux oncles maternels, Esteban et Pedro Palacios ... mais rencontre également sa future femme, la madrilène María Teresa Rodriguez Del Toro y Alaiza !

- 26 Il va sans dire qu'il ne s'agit pas là de la seule ressource démographique ayant permis à la population hispanique de se maintenir et de croître, l'autre grand apport étant bien entendu l'incorporation progressive en son sein d'une partie des populations « non européennes ». Cela ne faisait que rendre plus crucial le besoin de *trabazon* avec l'Espagne dont parlait Alonso de Ovalle, ce qui le poussait à affirmer dans la chronique de son ordre déjà citée, que les gouverneurs le plus importants dans son Histoire étaient ceux qui avaient pris soin de faire venir un grand nombre de soldats-colons directement d'Espagne (par opposition à ceux qui provenaient d'autres régions des Indes) dans ce qui constitue un retournement intéressant des procédés propres à l'exaltation guerrière des hauts fait d'armes des « Espagnols ».
- 27 Cette attitude est à rapprocher de celle des ordres religieux, pour qui l'envoi de procureurs à la cour était, outre une nécessité de gouvernement interne à l'ordre, un moyen de recruter des Européens (Castillans de préférence mais également des Italiens ou des Flamands). Franciscains, Dominicains et dans une moindre mesure les Jésuites entendaient ainsi assurer une orthodoxie et un gouvernement local adéquat, dans un comportement qui relevait sans doute d'une défiance affichée à l'égard du milieu colonial, considéré comme pernicieux, mais qui n'en revenait pas moins à postuler de manière tacite la nécessité d'un commerce assidu, d'un rapport étroit entre les Espagnols des deux rives, comme antidote à toute dérive doctrinaire.
- 28 Par-delà donc la question du lieu de naissance, c'est le pôle identitaire ethnique hispanique (par opposition à un pôle phénotypique ou racialisé) qui constitue la référence fondamentale de cette hispanité, avec tout ce que cela comporte comme rapport mystique à l'égard du *solar hispano* (la maison Espagne dans le sens lignager de maison), le lieu d'origine ancestral (la *Madre Patria* du XIX<sup>e</sup> siècle). Génération après génération c'est le voyage d'Espagne qui permet de perpétuer ce sentiment, en même temps qu'il procure un signe clair de distinction, un surplus d'hispanité par rapport aux autres composantes des sociétés coloniales.
- 29 Cette capacité à fabriquer une « nation espagnole » se déclinant à l'échelle impériale et surtout, suscitant chez les Espagnols non péninsulaires le profond sentiment de faire partie de cette grande nation est un témoignage du fort pouvoir intégrateur de la monarchie hispanique et explique sans doute la longévité de son Empire. Elle pose d'emblée la question de sa valeur heuristique pour comprendre le développement ultérieur, c'est-à-dire indépendant, des sociétés issues de la conquête espagnole.
- 30 On a récemment tenté d'expliquer la notion de citoyenneté politique dans les sociétés hispaniques, de part et d'autre de l'Océan, comme un concept tirant son origine des modalités territoriales de participation à la communauté d'habitants<sup>26</sup>. Dans cette optique, l'appartenance à la nation au XIX<sup>e</sup> siècle aurait été largement déterminée par les mêmes paramètres permettant, depuis des siècles, l'intégration des individus comme membres d'une collectivité à l'échelon local. Cela expliquerait que les Cortès de Cadix, en 1812, aient octroyé la citoyenneté aux Indiens d'Amérique, en les déclarant membres à part entière de la communauté hispanique, puisqu'ils étaient eux aussi organisés en communautés d'habitants.

- 31 Cette idée permet de comprendre une autre approche, plus politique, qui voit dans l'explosion des « guerres civiques », conséquence de la tourmente qui se lève sur l'empire américain suite à l'invasion napoléonienne de l'Espagne, le premier stade d'un processus d'affrontements entre communautés urbaines débouchant *in fine* sur une redéfinition de la citoyenneté fondée sur la souveraineté du soldat-citoyen<sup>27</sup>.
- 32 Sans invalider ces deux approches, complémentaires à bien des égards, il reste que si l'histoire des normes juridiques est importante pour connaître les outils dont disposent les individus pour ordonner et expliquer le réel, il est également fondamental de ne pas perdre de vue les pratiques, qui informent, au-delà des déclarations de principe, des valeurs qui modèlent les sociétés hispaniques du Nouveau Monde. Il apparaît ainsi que l'évidente exclusion des Indiens et des Afro-américains du modèle de l'hispanité tel qu'il se dessine pendant toute la période coloniale – ne sont-ils pas le contraire de la *gente de razón* ? – annonce très clairement leur exclusion *de facto* d'une pleine citoyenneté dans les républiques indépendantes, et ce quelle qu'ait été leur organisation communale<sup>28</sup> ou leur participation aux guerres d'indépendance. Le moule de l'« hispanité » est l'unité de mesure fondamentale sur laquelle commencent à être bâties les nouvelles formes d'appartenance et de participation.

## Un modèle hispanique ?

- 33 Par ailleurs, ce modèle d'intégration qui, décrié ou encensé, a largement été caractérisé comme hispanique ou ibérique, mérite d'être mis en parallèle avec d'autres expériences européennes, notamment en Amérique. Cette approche présente l'intérêt de pouvoir comparer le poids, dans la constitution de pôles identitaires dans les mondes coloniaux, de l'existence ou non d'une circulation avec les métropoles (mettant en parallèle les expériences coloniales britanniques, françaises et hispaniques). Il s'agit là d'un vaste chantier en cours, mais qui bénéficie de l'essor historiographique autour des questions de l'« identité », ce qui nous permet d'établir quelques considérations générales en attendant de pouvoir jauger le véritable poids des relations avec l'Europe dans les ethnogènes coloniales<sup>29</sup>.
- 34 En ce sens, et il s'agit d'un phénomène de plus en plus central en ce qui concerne les affirmations d'appartenance ethnique, ces vingt dernières années ont vu un intérêt croissant sur un domaine moins développé auparavant par l'historiographie canadienne et des États-unis, à savoir les phénomènes de « miscégénéation » parmi les populations coloniales françaises et britanniques<sup>30</sup>. Or, le modèle qui émerge des études en question, aussi bien celles qui portent sur le XVIII<sup>e</sup> siècle que sur les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle met en scène des comportements semblables au modèle d'« intégration hispanique » tel qu'il se dessine à travers ce voyage d'Espagne qui en est son expression la plus achevée.
- 35 En effet dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle différents récits et témoignages montrent comment les habitants des colonies britanniques font clairement la différence entre les « *residents Indians* », « *Plantation Indians* » ou encore « *domestic Indians* » d'une part et les « *wild Indians* », « *Inland Indians* », « *back nations* », « *strange indians* », « *foreign indians* » de l'autre<sup>31</sup>. Parmi les premiers figuraient très probablement ces Indiens côtoyés à Boston sur les bancs d'une église par le Dr. John Hamilton, où ceux avec qui il avait partagé un verre de bon vin dans son récit d'un voyage du Maryland jusqu'au Maine effectué vers 1740<sup>32</sup>. Cela évoque bien entendu les mêmes catégories et les mêmes comportements des populations

de l'Amérique hispanique, où le discours sur l'Indien oppose habituellement l'Indien christianisé ou civilisé à l'Indien idolâtre, sauvage ou barbare selon les lieux et selon les périodes et où l'Indien peut aussi bien être l'habitant des campagnes que des faubourgs urbains. Le constat est exactement le même si nous considérons l'exemple de la région des Grands Lacs, entre le Canada et les États-unis, étudié par Jacqueline Peterson, où les groupes issus de la rencontre des colons français et des Amérindiens ne se désignaient eux-mêmes le plus souvent dans les documents, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, que comme « créoles français » ou comme « canadiens », ce qui n'est pas le plus petit des problèmes des animateurs de « Métis Studies » au Canada de nos jours<sup>33</sup>. Ne peut-on pas évoquer également pour eux des comportements relevant d'une forme d'adhésion, puisque ce qui définit ces individus par rapport à leur entourage c'est leur caractère français (prénom, noms, catholicisme), notamment par rapport à leurs voisins anglophones ?

- 36 Au tournant du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, le cas extrême de Billy Caldwell (1780-1841), étudié par James Clifton, rappelle par ailleurs mille histoires semblables dans le monde ibérique<sup>34</sup>. Fils illégitime d'un fonctionnaire britannique au Canada et d'une femme Mohawk, Caldwell est d'abord élevé par sa mère, puis, à partir de l'âge de sept ans, il rejoint son père qui l'intègre dans sa maisonnée avec ses enfants légitimes. Élevé comme un catholique et ayant vraisemblablement oublié sa langue maternelle, le jeune Billy s'enrôle plus tard dans la milice britannique et en vient à se considérer comme « a true Briton »<sup>35</sup>. Et c'est ainsi qu'il semble avoir été longtemps perçu. En effet, se trouvant aux États-Unis où il s'était mis au service du gouvernement, les Indiens Potawatomi (du Lac de Michigan) décident, en raison de ses connaissances linguistiques, de le nommer défenseur de leurs intérêts et lui donnent pour cela le titre de « Chef ». Cette situation provoque le scandale d'une partie des agents anglo-américains, qui crient à la supercherie s'agissant d'un individu qui n'avait pas de trace de sang « rouge (Indien) » dans les veines<sup>36</sup>. James Clifton a argué en son temps que puisqu'il avait été considéré comme un « Briton » tant qu'il en avait adopté le mode de vie, toute tentative d'identification univoque de Caldwell en fonction de sa généalogie était oiseuse. Cet exemple ne semble pas être un cas isolé.
- 37 À en croire l'un des députés de la première convention constituante de Californie, en 1849, certaines des familles les plus honorables et distinguées de Virginie descendaient de la « race indienne » et c'était là l'une des fiertés de l'un des hommes politiques virginien les plus en vue à l'époque<sup>37</sup>, personnalité dont on ne pouvait mettre en question la qualité d'homme « blanc »<sup>38</sup>. L'un de ses collègues affirmait quant à lui que toute personne étant « pour plus de la moitié blanc » (sic) devait être considéré comme Blanc, idée qui avait déjà été énoncée quelques années plus tôt par le président de la convention constituante texane, en élargissant la notion de Blanc à « tous ceux qui n'étaient pas noirs »<sup>39</sup>.
- 38 La parenté avec les processus d'assimilation-intégration à l'œuvre dans les sociétés hispaniques apparaît ici clairement.
- 39 Par-delà les différences, réelles, entre les mondes anglo- franco et hispano-américains (et par-delà les différences internes à chacune de ces globalités), la véritable rupture dans les modalités d'intégration/exclusion des individus appartenant ou non à la communauté semble ainsi se poser davantage en termes chronologiques que culturels.
- 40 Cette chronologie est marquée en particulier par le racialisme qui gagne rapidement le monde scientifique et les représentations sociales avec une belle unanimité à partir des années trente du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>.

- 41 Ainsi, au moment de l'annexion de la Californie en 1848 les habitants hispaniques de l'élite locale, les « *californios* », démunis de la référence à une métropole dont désormais ils sont indépendants, démunis donc de l'horizon symbolique et identitaire que représentait le voyage d'Espagne, tentent par tous les moyens de se fondre dans une nouvelle communauté et sont partie prenante de la première convention constituante californienne (composée de 40 *anglos* et 8 *californios*, appelés aussi « délégués espagnols »), qui dans sa constitution reconstruit une nouvelle communauté fondée sur l'opposition entre les Blancs et les Indiens, définition racialisée qui englobe cependant la « nation hispanique » à laquelle nous faisons référence<sup>41</sup>. Rapidement cependant, le déséquilibre entre population anglo-américaine, majoritaire, et *california* mène à une affirmation du groupe *Anglo*, excluant les désormais « racialisés » *Spanish* ou directement « *half-breeds* » de la communauté « *White* ». Ce changement radical d'approche, non seulement par rapport à ce que les *Californios* pensaient d'eux-mêmes, mais aussi par rapport à ce que nous savons des pratiques précédentes – le cas de Billy Caldwell, ou la 1<sup>ère</sup> constitution de Californie elle-même en sont les preuves – est ici évident. Il est probable que la réfutation systématique de toute miscégenation entre Amérindiens et Franco-Canadiens caractérisant l'historiographie franco-canadienne du XIX<sup>e</sup> siècle (et d'une partie du XX<sup>e</sup> siècle) soit à rattacher à cette racialisation progressive et à ses possibles retombées politiques<sup>42</sup>.
- 42 Mais ce qu'il faut souligner c'est que ce changement d'approche se fait non seulement dans les milieux anglo et franco-canadiens mais qu'il gagne largement le milieu hispano-américain<sup>43</sup>.
- 43 La même opposition entre un pôle espagnol ou « Blanc » et un pôle indien (constitué par des communautés et non par des individus) caractérise l'analyse politique des jeunes républiques hispano-américaines. La même violence sans-glante, et c'est là une nouveauté, mène à des guerres d'extermination, dites de la civilisation contre la Barbarie dans le cas des Indiens Pampa en Argentine, au massacre systématique des Indiens dans le Chili austral, et à une politique de mise en place de réserves (la pacification de l'Araucanie) qui est contemporaine de l'extermination des Indiens *Luiseno* dans le comté de San Diego en Californie par les troupes du capitaine Henry S. Burton (époux d'une *california* par ailleurs...). Les élites « espagnoles » voient un peu partout de manière tragique la difficulté de bâtir une nation avec les masses métisses qui constituent leur population et ce d'autant plus que le rapport direct avec l'ancienne métropole, celle qui constituait le but d'un pèlerinage séculaire, ne peut plus remplir sa mission symbolique et démographique.
- 44 C'est alors que l'on voit éclore dans différents pays, en Amérique Centrale, au Venezuela, au Mexique, en Argentine et au Chili, des politiques tendant à faire venir d'Europe de nouveaux colons chargés d'assurer le salut – la régénération au sens fort du terme – de la nation. Mais pour les élites créoles cette Europe ne comprend plus l'Espagne, désormais parée de toutes les tares ataviques. Un « européanisme » effréné s'empare ainsi définitivement des élites latino-américaines au XIX<sup>e</sup> siècle, qui, à l'instar de Francisco de Miranda, de José de San Martín ou de Simon Bolívar dès avant les guerres d'indépendance, font de Londres et de Paris leur nouvelle Mecque. Le personnage d'Agustín dans *Martín Rivas*, roman de l'écrivain chilien du XIX<sup>e</sup> siècle Arturo Blest Gana, en est un exemple emblématique. L'action du roman, située en 1850, met ainsi en scène une riche famille de Santiago, les Encina, dont le fils aîné, archétype du fils de bonne famille, est envoyé faire ses études en France. Agustín en revient transformé, faisant un

étalage ostentatoire non seulement de la mode vestimentaire parisienne, mais également d'un castillan émaillé de gallicismes et de tournures incompréhensibles pour ses compatriotes<sup>44</sup>.

- 45 On peut dès lors considérer que la recherche de signes d'extranéité qui caractérise bien des élites latino-américaines dès le XIX<sup>e</sup> siècle – ce qui fait dire à un chercheur allemand que, pour celles-ci, tout l'enjeu de distinction réside désormais dans le fait de paraître « étrangères dans leur propre pays »<sup>45</sup> – n'est que la mise en place de comportements culturels semblables à l'ancien voyage d'Espagne, désormais délégitimé suite aux indépendances américaines. Ces nouveaux sanctuaires, la France et l'Angleterre, sont désormais non seulement des refuges en cas d'exil (c'est le cas du dictateur argentin Rosas) mais aussi la destination pour les Créoles d'un nouveau *Voyage d'Europe*, tout aussi fondamental que le voyage d'Espagne l'avait été pour la construction de leur personnalité.

## NOTES

1. Magnus Mörner, « Spanish Migration to the New World prior to 1810 : A report on the State of Research », Fredi Chiappelli (éd.), *First Images of America. The Impact of the New World on the Old*, Berkeley, University of California Press, 1976, vol. 2, p. 737-782 ; Antonio Eiras Roel (éd.), *La emigración española a Ultramar, 1492-1914*, Madrid, Tabapress, 1991, Carlos Martínez Shaw, *La emigración española a América (1492-1824)*, Fundación Archivo de Indianos, Colombres, Asturias, 1994.
2. Voir Margarita Suárez, *Desafíos transatlánticos. Mercaderes, banqueros y el estado en el Peru virreinal, 1600-1700*, Lima, Pontificia Universidad Católica del Perú – Fondo de Cultura económica – IFEA, 2001 ; Enriqueta Vila Vilar, Guillermo Lohmann Villena, *Familia, linajes y negocios entre Sevilla y las Indias. Los Almonte*, Madrid, Fundación MAPFRE Tavera, 2003.
3. David Sven Reher, *Town and Country in Pre-Industrial Spain, Cuenca 1550-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990. Voir également, David E. Vassberg, *The Village and the Outside World in Golden Age Castile: Mobility and Migration in Everyday Rural Life*, Cambridge, Cambridge UP, 1996.
4. Même s'ils ont souvent été exploités à d'autres fins. À ce sujet, voir notamment Luis Lira Montt, « Las relaciones de méritos y servicios de los americanos y su valor probatorio de nobleza », in *Estudios genealógicos, heráldicos y nobiliarios en Honor de Vicente de Cadenas y Vicent con motivo del XXV aniversario de la revista Hidalguía*, Madrid, Instituto Luis de Salazar y Castro, 1978.
5. L'écho de cette « vision de la monarchie » se retrouve dans la correspondance privée ou dans les conseils (imprimées ou non) à l'usage des *pretendientes* désirant se rendre à la cour royale ou vice-royale. Voir par exemple AGI, Indiferente General, 1520.
6. Oscar Mazin , « Capilaridad del poder en Monarquía: agentes y procuradores de las catedrales de la Nueva España en la corte de Madrid », communication au colloque de la Society for Spanish and Portuguese Historical Studies, University of California, San Diego, 15-18 avril 1999, Antonio Rubial Garcia, « Votos pactados.Las prácticas políticas entre los mendicantes Novohispanos », *Estudios de Historia Novohispana*, vol. 26 (2002), p. 51-83.
7. Ce sont les *processus consistoriales* conservés aux archives du Vatican.

8. Guillerlo Lohmann Villena, *Los americanos en las órdenes nobiliarias*, Madrid, CSIC/Instituto Gonzalo Fernandez de Oviedo, 1947, vol. 1 : Santiago, vol. 2 : Calatrava, Alcántara, Montesa, Carlos III, Malta.
9. Il s'agit d'un liménien ; enfant illégitime du marquis de Montesclaros.
10. Créé en 1793 par Charles IV, la compagnie américaine de gardias de corps comptait 184 gardes, 10 officiers, 31 mandos intermedios et 7 hommes de apoyo. Voir *Historiales de los Cuerpos y del Ejército en general*, Tomo IX: *Regimientos América y Constitución y Batallón Estella*, 1992, *El Ejército de los Borbones*. Tome III. *Las tropas de Ultramar (siglo XVIII)*, 1992.
11. Voir notamment Javier Barrientos Grandón, *La Real Audiencia de Santiago de Chile (1605-1817): la institución y sus hombres*, Madrid, Fundación Tavera/Fundación Hernando de Larramendi/Digibis, 2000, p. 522-523.
12. Inés Gómez González, *La Justicia en almoneda*, Grenade, Ed. Comares, 2000.
13. Il s'agissait des conseillers Francisco Tello de Sandoval, Lope García de Castro, Jerónimo de Valderrama, Alonso Muñoz, Gómez de Santillán, Antonio González, Pedro Gutiérrez Flores, Alonso Pérez de Salazar et du président Pedro Moya de Contreras. Il faut cependant souligner que la participation au Conseil des Indes faisait partie de stratégies de pouvoir centrées sur la Cour, aussi la question de l'expérience américaine d'un conseiller était-elle secondaire par rapport à d'autres considérations. Voir José Martínez Millán, Carlos J. de Carlos Morales (dir.), *Felipe II (1527-1598). La configuración de la monarquía hispana*, Salamanque, Junta de Castilla y León, 1998.
14. Martín Cortés et son demi-frère du même nom assistèrent dans la suite de Philippe II à la cérémonie d'abdication de Charles Quint à Bruxelles. Eddy Stols « Les Pays Bas méridionaux et la découverte de l'Amérique », in Eddy Stols, Rudi Bleys, *Flandre et Amérique Latine*, Anvers, Fonds Mercator, 1993, p. 23.
15. Margarita Suárez, *Desafíos transatlánticos. Mercaderes, banqueros y el estado en el Peru virreinal, 1600-1700*, Lima, Pontificia Universidad Católica del Perú – Fondo de Cultura económica – IFEA, 2001, p. 390. Pour d'autres exemples de circulation (cas de la famille Warner), voir Margarita García-Mauriño Mundi, *La pugna entre el Consulado de Cádiz y los Jenízaros por las exportaciones a Indias (1720-1765)*, Séville, Universidad de Sevilla, 1999 (Serie Historia y Geografía ; 39).
16. Cité par Antonio Paz y Melia, *Nobiliario de conquistadores de Indias*, Madrid, Sociedad de bibliófilos españoles/Imprenta de M. Tello, 1892, p. XVIII.
17. Alonso de Ovalle, *Histórica relacion del reyno de Chile*, Rome, Francisco Cavallo, 1646.
18. Juan de Meléndez, *Tesoros Verdaderos de la Yndias. En la Historia de la gran Prouincia de San Ivan Bautista del Perv del Orden de Predicadores*, Rome, Imprenta de Nicolas Angel Tinassio, 1682, p. 349.
19. Sur la naissance d'un goût local américain, voir, entre autres, les témoignages graphiques d'Amédée Frézier, *Relation du voyage de la mer du sud*, Paris, J.-G. Nyon, E. Ganeau, J. Quillau, 1716 ; de Jorge Juan et Antonio de Ulloa, *Relación histórica del viaje a la América meridional*, Madrid, A. Marín, 1748. Sur l'influence de ces particularismes sur le marché du vêtement, voir le remarquable article de Xavier Lamikiz, « "Un cuento ruidoso": confidencialidad, reputación y confianza en el comercio del siglo XVIII », *Obradoiro de Historia moderna*, n° 16 (2007), p. 113-142.
20. Cf. Bernard Lavallé, *L'apparition de la conscience créole dans la vice-royauté du Pérou. L'antagonisme hispano-créole dans les ordres religieux (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Lille, ANRT, 1982, *Las promesas ambiguas. Ensayos sobre el criollismo colonial en los Andes*, Lima, Pontificia Universidad Católica del Perú, 1993.
21. C'est l'expression « nation castillane » que Colomb emploie dans sa première lettre aux monarques catholiques, à l'instar du titre de la confrérie des marchands castillans de Bruges. Voir notamment, Hilario Casado Alonso, « La nation et le quartier des Castillans de Bruges (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », Bottin, J. / D. Calabi (éds) : *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, MSH, 1999.

22. Thomas Dandeleat, « Spanish Conquest and Colonization at the Center of the Old World : The Spanish Nation in Rome, 1555-1625 », *The Journal of Modern History*, vol. 69, n° 3, sept. 1997, p. 506.
23. En Europe le terme apparaît d'ailleurs le plus souvent par opposition aux individus provenant de territoires non ibériques, à l'instar de la *Española inglesa* ou du *Gallardo español* de Cervantes, dont l'action se situe à Londres ou à Oran.
24. À ce sujet voir notamment David Cahill, « Colour by Numbers : Racial and Ethnic Categories in the Viceroyalty of Peru, 1532-1824 », *Journal of Latin American Studies*, vol. 26, n° 2, (1994), p. 325-346 ; Jean-Paul Zúñiga, « La voix du sang. Du "métis" à l'idée de "métissage" en Amérique espagnole », *Annales H.S.S.*, n° 2, mars-avril 1999, p. 425-452.
25. Sur ce sujet, amplement cité par l'historiographie américaniste, voir notamment l'article classique de José María Ots de Capdequí, « Sobre las confirmaciones reales y las gracias al sacar en la historia del dercho indiano », *Estudios de Historia Novohispana*, n° 2, 1968, p. 35-47 ; voir également James F. King, « The Case of José Ponciano de Ayarza : a Document on Gracias al sacar », *Hispanic American Historical Review*, vol. 31, n° 4, 1951, p. 640-647.
26. Tamar Herzog, *Defining Nations. Immigrants and Citizens in Early Modern Spain and Spanish America*, New Haven, Yale UP, 2003.
27. Clément Thibaud, *Repúblicas en armas. Los ejércitos bolivarianos en la guerra de Independencia en Colombia y Venezuela*, Bogotá, Planeta/IFEA, 2003.
28. La définition de l'Indien étant largement déterminée par l'appartenance à une communauté, cette exclusion pesait par conséquent bien plus sur les communautés que sur les individus.
29. Voir notamment Sidney Mintz et Richard Price, *The Birth of African-American Culture : an Anthropological Perspective*, Boston, Beacon Press, 1992 ; David Buisseret et Steven Reinhardt (eds), *Creolization in the Americas*, Arlington, Texas A&M University Press, 2002 ; Nicholas Canny, « Writing Atlantic History or Reconfiguring the History of Colonial British America », *Journal of American History* 86, (1999), p. 1093-1114.
30. Voir notamment Jacqueline Peterson, Jennifer Brown (eds), *The New Peoples. Being and Becoming a Métis in North America*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1985 ; Patricia Olivia Dickason, *Canada's First Nations : A History of Founding Peoples from Earliest Times*, Norman, University of Oklahoma Press, 1992 ; Naomi Griffiths, *The Contexts of Acadian History, 1686-1784*, Montréal, McGill-Queens UP, 1992. Voir également ; Carl A. Brasseaux, *Acadian to Cajun. Transformation of a People, 1803-1877*, Jackson/Londres, UP of Mississippi, 1992 ; Bernard Bailyn & Philip Morgan (eds), *Strangers Within the Realm. Cultural Margins of the First British Empire*, Chapel Hill/Londres, University of North Carolina Press/The Institute of Early American History and Culture, 1991, et plus récemment, Gilles Havard, Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, notamment les chap. 5 et 6.
31. James H. Merrell, « The Customes of Our Country. Indians and Colonists in Early America » in Bernard Bailyn et Philip Morgan, *Strangers [...] op. cit.*, p. 119.
32. Carl Bridenbaugh (ed.), *Gentleman's Progress : The Itinerarium of Dr. Alexander Hamilton, 1744*, cité par James H. Merrell, « The Customes of Our Country. Indians and Colonists in Early America » in Bernard Bailyn et Philip Morgan, *Strangers [...] op. cit.*, p. 118.
33. Voir Jennifer S. H. Brown « Métis, Halfbreeds, and Other Real People : Challenging Cultures and Categories », *The History Teacher*, vol 27, n°1 (1993), p. 19-26.
34. James A. Clifton, « Personal and Ethnic Identity on the Great Lakes Frontier : The Case of Billy Caldwell, Anglo-Canadian », *Ethnohistory*, vol. 25, n° 1 (1978), p. 69-94.
35. James Clifton, *op. cit.*, p. 75.
36. James Clifton, *op. cit.*, p. 79.
37. J. Ross Brown, *Report of the debates of the convention of California, on the formation of the State constitution*, séance du 12 septembre 1849, intervention de Kimball H. Dimmick, délégué de San José, Washington, D.C., John T. Towers, 1850, p.67.

38. Intervention de Winfield S. Sherwood, délégué de Sacramento, J. Ross Brown, *Report of the debates of the convention of California [...]* op. cit., p. 73.
39. « Mr President Rusk said that [...] as decided by the courts of the United States, all others except Africans and the descendants of Africans are white [...] », séance du lundi 21 juillet 1845, WM F. Weeks (reporter), *Debates of the Texas Convention*, Houston, J.W. Cruger, 1846, p.157.
40. González Beltrán, *El sesgo hereditario*, Mexico, Fondo de cultura, 2005.
41. Cette définition racialisée ne laisse pas d'éveiller beaucoup de soupçons et d'inquiétudes chez les *Californios*, comment le mettent en évidence les débats. Voir J. Ross Brown, *Report of the debates of the convention of California [...]* op. cit. Sur le malaise des *Californios* voir notamment David Luis Brown, « "White Slaves" and the "Arrogant Mestiza" : Reconfiguring Whiteness in the Squatter and the Don and Ramona », *American Literature*, vol. 69, n° 4, 1997, p. 813-839.
42. Voir Reginald Horsman, *Race and Manifest Destiny : the Origins of American Racial Anglo-Saxonism*, Cambridge Mass., Harvard UP, 1981 ; Joyce E. Chaplin, « Natural Philosophy and Early Racial Idiom in North America : Comparing English and Indian Bodies », *The William and Mary Quarterly*, vol. 54, n° 1 (1997), p. 229-252 ; Noel Ignatiev, *How the Irish Became White*, New York, Routledge, 1995 ; Theodore W. Allen, *The invention of the White Race. The origin of Racial Oppression in Anglo-America*, Londres/New York, Verso, 1997 ; Karen Brodtkin, *How Jews Became White Folks and What That Says about Race in America*, New Jersey, Rutgers UP, 1998 ; David Roediger, *Colored White. Transcending the Racial Past*, The University of California Press, 2002.
43. Voir notamment Thomas Glick (ed.), *The comparative reception of Darwinism*, Chicago, University of Chicago Press, 1988 et Richard Graham, *The Idea of Race in Latin America, 1870-1940*, Austin, The University of Texas Press, 1990.
44. Arturo Blest Gana, *Martín Rivas*, Santiago, 1862, (Lyon, La Fosse aux Ours, 2003 pour l'édition française) ; Cette migration des élites vers la capitale mondiale d'alors, Paris – et où l'auteur lui-même a longuement séjourné – constitue par la suite le thème d'un autre roman du même auteur, *Los Transplantados*, Santiago, 1904.
45. Claudia Gerdes, « Fremde im eigenen Land », *Das symbolische Kapital der Lebensstile*, Francfort, Campus Verlag, 1994, p. 263-270.
- 

AUTEUR

JEAN-PAUL ZUÑIGA

EHESS/GEH